

B M G G O L D B U L L I O N F U N D

R A P P O R T S E M E S T R I E L

P O U R L E S E M E S T R E C L O S L E 3 0 J U I N 2 0 1 6



BMG Gold BullionFund

États financiers semestriels

Pour le semestre clos le 30 juin 2016 (non audité)



BULLION
MANAGEMENT
SERVICES INC.

A BMG Company

TABLE DES MATIÈRES

États de la situation financière	1
États du résultat global	2
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3
Tableaux des flux de trésorerie	3
Inventaire du portefeuille	4
Notes complémentaires aux états financiers	4

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2016 et au 31 décembre 2015

(non audité)

	2016 \$	2015 \$
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie	616 310	531 163
Placements en lingots d'or [Coût moyen : 104 144 437 \$; décembre 2015 : 99 196 130 \$]	125 114 057	103 770 645
Souscriptions à recevoir	1 521 737	25 471
Total des actifs	127 252 104	104 327 279
PASSIFS		
Passifs courants		
Frais de gestion à payer	223 319	204 211
Rachats à payer	78 488	40 705
Montant à verser au courtier	1 200 000	–
Créditeurs et charges à payer	133 223	98 976
Total des passifs, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 635 030	343 892
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	125 617 074	103 983 387
Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	102 241 540	88 682 987
Catégorie B3	140 200	121 815
Catégorie C3	1 009 620	1 371 395
Catégorie F	13 938 845	6 213 744
Catégorie G9	6 953 740	6 373 381
Catégorie S1	1 272 447	1 158 340
Catégorie S2	60 682	61 725
	125 617 074	103 983 387

La valeur liquidative par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la note 3.

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration de Bullion Management Services Inc.,
fiduciaire et gestionnaire de BMG Gold BullionFund



Nick Barisheff
Administratrice



Hema Anganu
Administratrice

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les semestres clos les 30 juin

(non audité)

	2016 \$	2015 \$
REVENUS DE PLACEMENTS		
Gains nets latents sur les placements en lingots d'or	16 395 105	5 112 455
Gains nets réalisés sur les placements en lingots d'or	363 712	200 337
Gains (pertes) de change	(6 476)	12 787
Frais de rachat anticipé	2 631	994
Autres	24	393
Total des revenus de placements	16 754 996	5 326 966
CHARGES		
Frais de gestion (note 4)	1 197 876	1 139 213
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	171 010	164 700
Frais d'entreposage des lingots	43 133	67 896
Taxe sur les services	162 332	162 283
Autres frais d'administration	14 210	14 214
Frais juridiques	7 462	6 697
Honoraires d'audit	13 650	13 394
Droits de dépôt	25 016	25 015
Charges du comité d'examen indépendant	5 908	1 276
Total des charges	1 640 597	1 594 688
Charges prises en charge par le gestionnaire (note 4)	–	(26 648)
Total des charges après la prise en charge	1 640 597	1 568 040
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	15 114 399	3 758 926
Augmentation (diminution) de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	12 766 698	3 032 348
Catégorie B3	18 385	(1 841)
Catégorie C3	200 567	67 026
Catégorie F	1 044 987	129 813
Catégorie G1	–	192 027
Catégorie G5	–	3 943
Catégorie G9	898 527	266 014
Catégorie S1	176 392	64 881
Catégorie S2	8 843	4 715
	15 114 399	3 758 926

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les semestres clos les 30 juin
(non audité)

	2016 \$	2015 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	103 983 387	103 161 873
Émission de parts rachetables	14 684 093	6 560 759
Rachat de parts rachetables	(8 164 805)	(7 860 529)
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	15 114 399	3 758 926
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	125 617 074	105 621 029

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les semestres clos les 30 juin
(non audité)

	2016 \$	2015 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	15 114 399	3 758 926
Ajustements visant à rapprocher l'augmentation nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Achat de placements en lingots d'or	(8 062 143)	(2 098 771)
Produit de la vente de placements en lingots d'or	3 477 548	4 486 480
Gains nets réalisés sur les placements en lingots d'or	(363 712)	(200 337)
Gains nets latents sur les placements en lingots d'or	(16 395 105)	(5 112 455)
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation des débiteurs	–	(131 001)
Diminution des montants à recevoir du gestionnaire	–	66 763
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	19 108	(2 481)
Augmentation des montants à verser au courtier	1 200 000	–
Augmentation (diminution) des créiteurs et charges à payer	34 247	(21 780)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	(4 975 658)	745 344
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables	14 684 093	6 560 759
Augmentation des souscriptions à recevoir	(1 496 266)	(25 205)
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(8 164 805)	(7 860 529)
Augmentation (diminution) des rachats à payer	37 783	(7 433)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	5 060 805	(1 332 408)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie durant la période	85 147	(587 064)
Trésorerie, à l'ouverture de la période	531 163	1 159 880
Trésorerie, à la clôture de la période	616 310	572 816

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2016

(non audité)

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	71 299,806	1 641,950	72 941,756	104 144 437	125 114 057	99,5
Trésorerie				616 152	616 310	0,5
Total des placements				104 760 589	125 730 367	100,0

Les actifs du Fonds BMG sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot d'or attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements en lingots d'or du Fonds BMG sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(non audité)

1. Constitution du Fonds

Le BMG Gold BullionFund (le « Fonds BMG ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 4 septembre 2009, dans leur version modifiée. L'adresse du siège social du Fonds BMG est : 280-60 Renfrew Drive, Markham (Ontario) L3R 0E1. Bullion Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds BMG. Le Fonds BMG offre sept catégories de parts.

Les états financiers se rapportent aux parts des catégories A, B3, C3, F, G9, S1 et S2. Les dates de création des catégories sont les suivantes :

Catégorie A	4 septembre 2009	Catégorie G9	10 juin 2010
Catégorie B3	27 mars 2015	Catégorie S1	9 novembre 2010
Catégorie C3	12 mars 2014	Catégorie S2	9 novembre 2010
Catégorie F	18 janvier 2010		

Jusqu'au 27 mars 2015, le Fonds BMG offrait également des parts des catégories G1 et G5 (voir la note 3, Reclassement de certaines catégories). Toutes les catégories partagent les mêmes attributs en ce qui a trait à l'évaluation, mais sont soumises à une tarification différente pour ce qui est des frais de gestion.

Le Fonds BMG investit seulement dans des lingots d'or. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots d'or aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sûr, pratique et peu coûteux assorti d'un risque modéré. La stratégie de placement fixe du Fonds BMG évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des présents états financiers.

Mode de préparation

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le Fonds BMG a préparé ses états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2016 (et les données comparatives pour le semestre clos le 30 juin 2015) conformément aux directives de la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus à la lumière des états financiers annuels qui se trouvent dans le rapport annuel de 2015 du Fonds BMG.

Le Conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers intermédiaires le 11 août 2016.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds BMG.

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds BMG classe ses placements en lingots d'or à la juste valeur par le biais du résultat net.

Cette catégorie se subdivise en deux : d'une part, les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction et d'autre part, les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale.

i) *Actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction*

Un actif financier ou un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir ou si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

ii) *Actifs financiers et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale*

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale sont des instruments financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction, mais qui sont gérés et leur performance, évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement documentée du Fonds BMG.

Le Fonds BMG classe ses actifs financiers et ses passifs financiers qui ne sont pas des placements en lingots d'or dans les catégories suivantes.

- Actifs financiers au coût amorti et désignés comme prêts et créances : Trésorerie et souscriptions à recevoir.
- Passifs financiers au coût amorti et désignés comme autres passifs financiers : créditeurs et charges à payer, montant à verser au courtier, rachats à payer et frais de gestion à payer.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

b) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements en lingots d'or sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds BMG s'engage à acheter ou à vendre les placements. Dans le cas des actifs financiers acquis, le coût correspond à la juste valeur de la contrepartie versée, tandis que pour les passifs financiers, le coût correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont comptabilisés à la date où ils sont transférés au Fonds BMG à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou que le Fonds BMG a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds BMG sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif du Fonds BMG. Les passifs financiers ne sont pas comptabilisés tant que l'une des parties ne s'est pas acquittée de son obligation.

Les profits et les pertes réalisés sur les placements en lingots d'or sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Le coût des placements en lingots d'or est déterminé selon la méthode du coût moyen.

c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, le Fonds BMG évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées dans l'état du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds BMG a accès à cette date.

Lorsque la Bourse de Londres est ouverte, la juste valeur des lingots d'or est établie au moyen de l'indice de prix reconnu internationalement de la London Bullion Market Association (LBMA), soit le cours de l'après-midi de l'or de la LBMA. Le cours de l'or est généralement fixé deux fois par jour, chaque cours étant distingué par le suffixe AM (avant-midi) et PM (après-midi). Les cours de clôture du COMEX sont utilisés lorsque la Bourse de Londres est fermée. L'écart entre ce cours officiel du lingot d'or et le coût moyen est présenté au poste « Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les placements en lingots d'or ».

À compter du 20 mars 2015, le prix de l'or de la LBMA a remplacé l'ancien prix de l'or London Fix, car la LBMA a revu le fonctionnement et la gestion de ses indices de référence.

La valeur marchande des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation pertinente.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

e) Classement des évaluations à la juste valeur

IFRS 13 exige que le Fonds BMG classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs
Niveau 2	Données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
Niveau 3	Données non observables

La juste valeur des placements en lingots d'or est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Comptabilisation des produits et des charges

Le Fonds BMG comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les charges associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds BMG sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les produits, les charges ainsi que les gains (pertes) réalisés et latents sont affectés à chacune des catégories du Fonds BMG, et ce, en fonction de leur quote-part de l'actif net total du Fonds BMG.

Conversion de devises

Les souscriptions et rachats du Fonds BMG sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et les pertes de change sont présentés dans les états du résultat global.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si le Fonds BMG bénéficie d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Fonds BMG évalue à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers évalué au coût amorti s'est déprécié. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre le coût amorti de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les pertes de valeur sur les actifs évalués au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds BMG est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond au montant au titre de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables qui figure dans les présents états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds BMG en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds BMG, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds BMG et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. La valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

Impôts sur le résultat

Le Fonds BMG répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds BMG aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts pour que le Fonds BMG n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds BMG ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds BMG ne comptabilise pas d'impôts en résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes inutilisées.

Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toute augmentation ou diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds BMG en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds BMG, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

Le Conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds BMG exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le Conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds BMG évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

Nouvelles normes, interprétations et modifications non encore adoptées

Un certain nombre de normes et interprétations, nouvelles et modifiées, ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur pour le semestre clos le 30 juin 2016 et, par conséquent, elles n'ont pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers. Aucune d'entre elles ne devrait avoir d'incidence considérable sur les états financiers du Fonds BMG, sauf peut-être en ce qui a trait à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) le 28 octobre 2010, l'IFRS 9 remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (IAS 39). Recognition and Measurement ("IAS 39"). L'IFRS 9 retient une approche unique qui est fondée sur la manière dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et de ses caractéristiques de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Fonds BMG évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 9 sur ses états financiers.

3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG représente une participation dans l'actif de cette catégorie du Fonds BMG. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère à son porteur un droit de vote lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds BMG. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère également à son porteur le droit de participer à toute distribution venant du Fonds BMG, sous réserve d'une distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds BMG confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds BMG, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont entièrement payées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds BMG peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds BMG peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds BMG. Il n'existe aucun écart entre la valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie du Fonds BMG.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

Opérations sur les capitaux propres au cours des semestres clos les 30 juin :

	Catégorie A		Catégorie B3	
	2016	2015	2016	2015
Solde à l'ouverture de la période	18 673 326	18 990 314	12 590	–
Parts émises	1 292 614	1 008 235	–	–
Parts rachetées	(1 146 904)	(1 352 188)	–	–
Reclassement dans/(hors de) la catégorie	–	511 331	–	5 589
Solde à la clôture de la période	18 819 036	19 157 692	12 590	5 589
Nombre moyen de parts en circulation	18 770 820	19 148 226	12 590	5 589
	Catégorie C3		Catégorie F	
	2016	2015	2016	2015
Solde à l'ouverture de la période	145 228	154 333	1 137 417	692 988
Parts émises	176	9 297	1 145 391	198 876
Parts rachetées	(52 705)	(18 438)	(64 721)	(56 647)
Solde à la clôture de la période	92 699	145 192	2 218 087	835 217
Nombre moyen de parts en circulation	110 871	150 960	1 636 220	746 378
	Catégorie G1		Catégorie G5	
	2016	2015	2016	2015
Solde à l'ouverture de la période	–	264 762	–	6 639
Parts émises	–	2 402	–	–
Parts rachetées	–	(24 042)	–	–
Reclassement dans/(hors de) la catégorie	–	(243 122)	–	(6 639)
Solde à la clôture de la période	–	–	–	–
Nombre moyen de parts en circulation	–	259 939	–	6 639
	Catégorie G9		Catégorie S1	
	2016	2015	2016	2015
Solde à l'ouverture de la période	591 877	630 713	125 696	147 691
Parts émises	76 054	30 039	–	–
Parts rachetées	(106 822)	(26 857)	(6 192)	(18 995)
Solde à la clôture de la période	561 109	633 895	119 504	128 696
Nombre moyen de parts en circulation	579 193	630 848	121 793	137 158
	Catégorie S2			
	2016	2015		
Solde à l'ouverture de la période	6 800	12 208		
Parts émises	–	–		
Parts rachetées	(1 000)	(1 267)		
Solde à la clôture de la période	5 800	10 941		
Nombre moyen de parts en circulation	6 289	11 683		

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2016

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	88 682 987	6 725 736	(5 933 881)	12 766 698	102 241 540	5,43	0,68
Catégorie B3	121 815	–	–	18 385	140 200	11,14	1,46
Catégorie C3	1 371 395	1 867	(564 209)	200 567	1 009 620	10,89	1,81
Catégorie F	6 213 744	7 067 576	(387 462)	1 044 987	13 938 845	6,28	0,64
Catégorie G9	6 373 381	888 914	(1 207 082)	898 527	6 953 740	12,39	1,55
Catégorie S1	1 158 340	–	(62 285)	176 392	1 272 447	10,65	1,45
Catégorie S2	61 725	–	(9 886)	8 843	60 682	10,46	1,41
Total	103 983 387	14 684 093	(8 164 805)	15 114 399	125 617 074	s. o.	s. o.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2015

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Reclassement dans/(hors de) la catégorie	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	87 595 961	5 000 942	(6 629 419)	2 534 012	3 032 348	91 533 844	4,78	0,16
Catégorie B3	–	–	–	55 889	(1 841)	54 048	9,67	(0,33)
Catégorie C3	1 392 035	90 889	(182 547)	–	67 026	1 367 403	9,42	0,44
Catégorie F	3 635 630	1 111 809	(314 280)	–	129 813	4 562 972	5,46	0,17
Catégorie G1	2 568 076	24 913	(251 004)	(2 534 012)	192 027	–	–	0,74
Catégorie G5	51 946	–	–	(55 889)	3 943	–	–	0,59
Catégorie G9	6 516 614	332 206	(291 990)	–	266 014	6 822 844	10,76	0,42
Catégorie S1	1 295 585	–	(179 681)	–	64 881	1 180 785	9,18	0,47
Catégorie S2	106 026	–	(11 608)	–	4 715	99 133	9,06	0,40
Total	103 161 873	6 560 759	(7 860 529)	–	3 758 926	105 621 029	s. o.	s. o.

Reclassement de certaines catégories

Le 27 mars 2015, toutes les parts en circulation des catégories G1 et G5 du Fonds BMG ont été reclassées dans des parts des catégories A et B3 du Fonds BMG.

Catégories reclassées	Nombre total de parts des catégories reclassées	Valeur des parts reclassées	Catégories reclassées dans	Nouvelles parts des catégories reclassées dans	Valeur des nouvelles parts émises
Catégorie G1	243 122	2 534 012 \$	Catégorie A	511 331	2 534 012 \$
Catégorie G5	6 639	55 889 \$	Catégorie B3	5 589	55 889 \$
Total		2 589 901 \$	Total		2 589 901 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

4. Opérations avec des parties liées

Frais de gestion

La responsabilité des activités quotidiennes du Fonds BMG incombe au gestionnaire. Il fournit ou prend les dispositions nécessaires pour assurer la fourniture de tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds BMG. Pour ces services, le Fonds BMG verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net quotidien moyen du Fonds BMG.

Catégorie A	2,25 %	Catégorie G9	1,25 %
Catégorie B3	1,25 %	Catégorie S1	0,45 %
Catégorie C3	0,75 %	Catégorie S2	0,95 %
Catégorie F	1,25 %		

Pour le semestre clos le 30 juin 2016, le Fonds BMG a engagé des frais de gestion de 1 197 876 \$ [1 139 213 \$ en 2015].

Au cours du semestre clos le 30 juin 2016, le gestionnaire a absorbé des charges d'exploitation du Fonds BMG de néant [26 648 \$ en 2015]. Il peut, à son gré, réduire les charges d'exploitation du Fonds BMG et revenir sur cette décision à tout moment.

Parts détenues par une entité liée

Au 30 juin, le gestionnaire détenait des parts de la catégories suivante:

	2016	2015
Catégorie A	51 062	51 062

5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts des catégories A, B, G ou S du Fonds BMG. La commission de vente correspond à un pourcentage maximal du montant net investi, soit 5,26 % pour les parts des catégories A, B et G, et 5,82 % pour les parts de catégorie S. La commission de vente n'est négociable que pour les parts des catégories A, B et G. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour les parts des autres catégories du Fonds BMG.

Pour le premier semestre de 2016, le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi totalisant 478 984 \$ [465 949 \$ en 2015].

6. Reports de pertes fiscales

Le Fonds BMG dispose de reports de pertes autres qu'en capital d'environ 17 790 000 \$ [16 377 000 \$ en 2015] qu'il pourra utiliser pour réduire le revenu imposable d'exercices ultérieurs.

Les pertes autres qu'en capital expirent durant les années d'imposition closes les 31 décembre :

Année	\$
2029	3 000
2030	1 518 000
2031	2 223 000
2032	3 540 000
2033	3 290 000
2034	3 031 000
2035	2 772 000
2036	1 413 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds BMG sont essentiellement constitués de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des placements en lingots d'or, des frais de gestion à payer, des rachats à payer et des créditeurs et charges à payer. La trésorerie et les placements en lingots d'or du Fonds BMG sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion en matière de gestion de risques utilisées par le Fonds BMG sont décrits ci-dessous.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des placements en lingots d'or fluctuent en raison des variations des prix du marché ou du calendrier des opérations. Le cours de l'or varie en fonction de divers facteurs, dont la demande, l'offre, les événements internationaux et la conjoncture économique. Le Fonds BMG utilise une stratégie de placement d'achat à long terme selon laquelle les achats ne visent qu'un type de placement. Comme le Fonds BMG n'accorde aucun crédit-bail en or, les seuls flux de trésorerie futurs proviennent des ventes de lingots d'or. Les ventes de lingots sont nécessaires pour payer les rachats des parts lorsque les réserves en liquidités sont insuffisantes.

Au 30 juin 2016, l'incidence sur l'actif net du Fonds BMG d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du prix du lingot d'or, dans la mesure où toutes les autres variables sont demeurées constantes, serait une augmentation (ou une diminution) de 6 255 703 \$ [5 188 532 \$ au 31 décembre 2015], ou de 4,98 % [4,99 % au 31 décembre 2015].

Les résultats réels varieront en fonction de la quantité d'or détenue et d'autres facteurs, et la différence pourrait être importante.

Risque de crédit

Au 30 juin 2016, le Fonds BMG n'avait pas de placements dans des titres de créance ou des instruments dérivés. Le Fonds BMG limite son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie auprès d'émetteurs dont la qualité de crédit est élevée. Les ventes de lingots d'or, s'il y a lieu, sont effectuées auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) reconnue dans le domaine du courtage de métaux précieux. Le Fonds BMG peut être exposé à un risque de crédit à l'égard de cette grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) du fait d'opérations non réglées.

Risque de liquidité

Le Fonds BMG est exposé aux rachats de parts quotidiens en espèces de parts rachetables. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots d'or sont facilement réalisables. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds BMG est minime. Tous les passifs sont exigibles à moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues. Les tableaux qui suivent fournissent une analyse des passifs financiers du Fonds BMG en les regroupant selon la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les sommes indiquées dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

30 juin 2016

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	223 319 \$	223 319 \$
Rachats à payer	–	78 488	78 488
Créditeurs et charges à payer	–	1 333 223	1 333 223
Parts rachetables	125 617 074	–	125 617 074

31 décembre 2015

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	204 211 \$	204 211 \$
Rachats à payer	–	40 705	40 705
Créditeurs et charges à payer	–	98 976	98 976
Parts rachetables	103 983 387	–	103 983 387

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2016 et au 31 décembre 2015, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds BMG ne portait pas intérêt. Par conséquent, le Fonds BMG n'est pas directement exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non audité)

Risque de change

Les lingots d'or sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds est assujéti au risque de change. Le Fonds BMG ne couvre pas son risque de change.

Le Fonds BMG détient des liquidités en dollars canadiens et américains afin de payer le rachat de parts et les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds quotidiennement et il achète des lingots d'or seulement lorsqu'il dispose d'un surplus de liquidités. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds BMG.

Au 30 juin 2016, 99,6 % [99,9 % au 31 décembre 2015] de l'actif net du Fonds BMG était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué respectivement d'environ 1 251 703 \$ [1 038 639 \$ au 31 décembre 2015].

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

Risque de change

30 juin 2016

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	64 918	551 392	616 310
Placements en lingots d'or	125 114 057	–	125 114 057
Autres actifs nets	(8 708)	(104 585)	(113 293)
Actif net	125 170 267	446 807	125 617 074
Pourcentage	99,6 %	0,4 %	100,0 %

31 décembre 2015

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	101 101	430 062	531 163
Placements en lingots d'or	103 770 645	–	103 770 645
Autres actifs nets	(7 835)	(310 586)	(318 421)
Actif net	103 863 911	119 476	103 983 387
Pourcentage	99,9 %	0,1 %	100,0 %

8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds BMG. Le Fonds BMG n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds BMG pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds BMG.

9. Évaluation de la juste valeur

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. Les valeurs comptables de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des crédateurs et charges à payer, des montants à verser au courtier, des rachats à payer et des frais de gestion à payer de même que l'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

Aucun transfert entre niveaux n'a eu lieu pendant les semestres clos les 30 juin 2016 et 2015. De plus, aucun placement ni aucune opération n'étaient classés de niveau 3 pendant les semestres clos les 30 juin 2016 et 2015.



BULLION MANAGEMENT SERVICES INC.

SIÈGE SOCIAL 280-60 RENFREW DRIVE, MARKHAM, ON L3R 0E1 CANADA
1.888.474.1001 | 905.474.1001 | BMGBULLION.COM | INFO@BMGBULLION.COM

Le groupe de sociétés BMG comprend la société mère, Bullion Management Group Inc., et ses filiales en propriété exclusive, Bullion Management Services Inc., Bullion Marketing Services Inc., BMG DSC Inc., et Bullion Custodial Services Inc. (désignées collectivement, par le nom « BMG »).

Les informations prospectives, opinions, estimations et projections contenues dans le présent document sont exclusivement celles de Bullion Management Services Inc. (« BMS »), société du groupe BMG, qui se réserve le droit de les changer sans préavis. BMS met tout en oeuvre pour que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables et précises. Néanmoins, BMS n'assume aucune responsabilité pour les pertes et les dommages, directs ou indirects, qui pourraient découler de l'utilisation de cette information. BMS est le gestionnaire de placements des fonds BMG BullionFundMC, et BMG Gold BullionFundMC (collectivement, les « fonds BMG »). Le lecteur ne doit pas se fier indûment à cette information et doit plutôt exercer son propre jugement. Un placement dans un fonds BMGMC peut entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir dans le fonds. Les fonds BMG BullionFundMC et BMG Gold BullionFundMC ne sont pas des placements garantis, la valeur de leurs parts fluctue et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.